Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 035-213500770-20260321-D202621-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Chelun

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
A la majorité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de Chelun
Le : 27/03/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 21 Mars à 10:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Chelun s'est réuni à la salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SORIEUX Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents :
M. SORIEUX Christian, Maire, Mmes Perrin Denise, Demy Sandra, Hourmant Cécile, Tétrel Myrtille, MM Faucheux Régis, Meneust Fabien, Delanoë Jean-Marie, Poix Jérôme, Edwardes Alexandre

Excusée : Voloch Wendy (procuration à Monsieur Christian Sorieux)

A été nommée secrétaire : Sandra DEMY

2026-21 – Approbation du procès-verbal du 21 février 2026

Monsieur le maire rappelle les délibérations prises le 21 février dernier (Le procès-verbal sera transmis en même temps que le déroulé du conseil municipal).

- Vote des subventions pour 2026 pour les associations
- Approbation du compte financier unique 2026, budget assainissement
- Approbation du compte financier unique 2026, budget commune
- Affectation du Résultat 2025 au budget primitif 2026, assainissement
- Affectation du Résultat 2025 au budget primitif 2026, commune
- Adoption du budget primitif commune 2026
- Adoption du budget primitif assainissement 2026
- Convention assistance technique en assainissement collectif 2026-2028 avec le Département

Proposition du maire : Valider le procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2026.

Après en avoir délibéré, la majorité des conseillers prennent acte de ce procès-verbal.

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 035-213500770-20260321-D202621-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/03/2026

Le Maire
Christian SORIEUX

MAIRIE DE CHELUN
35640

Secrétaire de séance
Sandra DEMY

Publicité des actes de la commune par publication papier le 26/03/2026